

Généralités

Les sociétés de regains ont vécu. Celles de la commune du Lieu, par exemple, ont cessé au début des années soixante du XXe siècle, quand la réunion parcellaire eut fait de domaines composés de parcelles multiples placées à tous les coins du territoire, des entités faites de quelques grosses briques que désormais il était facile de pâturer seul. Tandis qu'auparavant l'exiguïté des champs, pour un même type de pâture, eut nécessité une garde permanente de chacun des troupeaux du village, petits ou grands, et avec quelle difficulté.

Les sociétés de regains ne relevaient donc pas d'une coutume que l'on aurait pu garder ou abandonner à bien plaisir, mais d'une pure nécessité. Pour se faciliter l'existence il y avait nécessité de s'accorder entre habitants d'un même village ou hameau pour pâturer la dernière herbe en commun.

Dernière herbe... ce terme est le plus ancien. On parla de records dès le XVIIIe siècle au moins, puis l'on en vint à ne plus parler que de regains, encore que cette désignation, appliquée à la dernière herbe, put être quelques fois impropre, puisqu'il pouvait s'agir pour celle-ci, non toujours de la deuxième récolte, précisément appelée regains, mais parfois de la troisième, les regainguets, voire même de la quatrième, quand l'année est exceptionnelle. On dit alors les regainguinets !

Très anciennement les sociétés de regains n'avaient pas de raison d'être, puisqu'il était possible à tout un chacun, selon le droit de libre ou de vaine pâture, de laisser paître son bétail sur la totalité du territoire à partir de la Ste Madeleine, soit dès le 22 juillet. On peut toutefois s'interroger sur la réalité de cette pratique en montagne. Car si en plaine à cette date les fenaisons sont achevées depuis belle lurette, que même on a pu dans certains cas rentrer aussi des regains, à la montagne ce ne pouvait être le cas. Aux environs du 22 juillet, souvent, les foins étaient à peine commencés, il n'y avait donc pas possibilité de pâturer librement un territoire encore couvert de la première récolte. D'où la nécessité, dans l'interprétation des droits et coutumes, de tenir compte des particularités locales qui les modifiaient peut-être du tout au tout. Ainsi la Ste Madeleine fut-elle probablement pour nos montagnards moins significative qu'elle ne le fut pour leurs voisins de la plaine.

On ignore l'époque exacte où le principe de la vaine pâture fut abandonné, si ce n'est pas en nos montagnes où donc cette coutume ne pouvait qu'être toute relative, au moins en plaine. Auguste Piguet, écrivant en 1950 son texte sur les regains pour le Folklore suisse, place cet abandon trois siècles auparavant, soit vers 1650. C'est alors seulement qu'il aurait fallu constituer des associations pour la pâture en commun de la dernière herbe, ou tout au moins de demander aux hameaux naissants de s'occuper d'une telle organisation.

Les documents ci-après, commune de l'Abbaye, traitent de la dernière herbe déjà au XVIIe siècle effectivement. Mais le gros de nos archives « regains » ne

se fait voir qu'à partir de 1771 où de nombreuses décisions furent prises à la suite du nouveau mandat de LL.EE. sur les records, un précédent ayant été publié en 1717. Ces deux mandats se retrouveront plus bas.

Or donc, postérieurement à 1771, date clé pour la gestion de nos records, nous sont parvenus différents règlements établissant la manière de pâturer cette dernière herbe. Se mettre en commun pour gérer son territoire est source assurée de difficultés. On les découvrira plus bas. Nos ancêtres n'étaient pas toujours très sages, avec cette vindicte qui leur était propre, mais surtout cette certitude que chacun possédait, développée presque à l'excès, désagréable, celle d'avoir toujours raison.

Ces premières associations de regains ne devaient probablement porter aucun nom particulier. Elles étaient gérées dans le cadre de l'organisation des villages ou hameau, notamment en ce qui concerne les communes de l'Abbaye et du Lieu. Dans la commune du Chenit c'étaient probablement les particuliers de certains hameaux qui étaient amenés à s'en occuper, puisque le découpage de ce territoire en trois entités plus modestes, les villages, n'avait pas encore été fait.

Les sociétés de regains telles qu'on put les connaître, quasiment inchangées, jusqu'au milieu du XXe siècle, apparurent probablement au début du XIXe. Le plus ancien registre que l'on connaisse ayant trait à une telle organisation – et même si l'on n'y parle pas encore de regains, mais que le terme de record garde toute son actualité – est celui de Combenoire. Il comprend les comptes de l'association non encore détachée de l'organisation plus générale du hameau, les procès-verbaux des décisions prises, ainsi que diverses tentatives de réglementation. Ce registre fait comprendre qu'à l'époque des associations similaires existaient au niveau de Fontaine aux Allemands, du village du Lieu, et même du petit hameau des Queues avec lequel bientôt on s'associera.

Mais des premiers règlements, rédigés en bonne et due forme, ne nous sont connus qu'en 1849. Ils concernent la société des regains du Lieu. On y parle en tels termes à l'article premier :

« Les propriétaires de fonds du hameau du Lieu soussignés, déclarent par le présent acte se constituer en société ayant pour but de mettre en commun le parcours des regains, soit dernière herbe sur leurs propriétés situées au dit hameau ».

Désormais les documents concernant nos antiques sociétés de regains sont nombreux, règlements et procès-verbaux, livres de taxation, comptes. Ce qui n'empêche pas de nous trouver devant une documentation certes suffisante pour se faire une bonne idée du phénomène « regains », mais toujours très lacunaire. Avec même un trou complet pour le village du Solliat sensé avoir connu une société poursuivant des activités semblables jusqu'au milieu des années cinquante du XXe siècle. Il est possible que ces archives, très riches ou lacunaires, existent encore chez quelque particulier du village qui ne saurait qu'en faire.

Une organisation des regains est tombée dans l'oubli au village des Bioux. Il en est de même pour l'Abbaye, quand bien même nous possédons des documents - à voir plus bas - permettant de comprendre que cette collectivité n'était pas en reste question de regains. Il en fut de même pour les villages de l'Orient, du Sentier et du Brassus pour lesquels on ne garde plus aucun souvenir des pâtures en commun. Il exista pourtant des organisations « dernière herbe », dans chacun de ces villages ou hameau, inévitablement. Le Bas-du-Chenit de même connu la gestion en commun de la dernière herbe. Auguste Piguet aurait possédé un acte en rapport avec le sujet mais que malheureusement nous n'avons retrouvé nulle part.

Notre ouvrage, plus qu'une synthèse qui serait, non pas sans intérêt mais très insuffisante, on peut admettre par ailleurs que les travaux du professeur Piguet suffisent à cet égard, est une compilation des principaux documents concernant ces anciennes organisations. Nous y avons fait figurer l'essentiel de notre documentation. Et nous nous sommes permis, par souci de faciliter la lecture de cette abondante matière, de la transcrire en partie. Cela, naturellement, ne nous relève pas de l'obligation de reproduire presque toujours les documents originaux.

Ceux-ci, pour l'essentiel, demeurent dans nos archives de communes ou de villages. Qu'ils soient en somme encore si nombreux est un miracle. Que nous devons à quelques secrétaires compréhensifs, possesseurs les derniers des registres qu'ils ont transmis, à la place de les laisser se perdre dans des galetas, à quelque archiviste soucieux lui aussi de transmettre cette matière fondamentale à la postérité.

Le tout naturellement constituera un ouvrage complexe, touffu, qu'il ne sera pas aisé de lire d'une seule traite, si même un jour quelque lecteur se résoud à l'empoigner ! Composé en fait plus pour le chercheur qui aurait à se pencher sur nos anciennes coutumes, que pour le curieux pressé auquel une bonne synthèse aurait largement suffit.

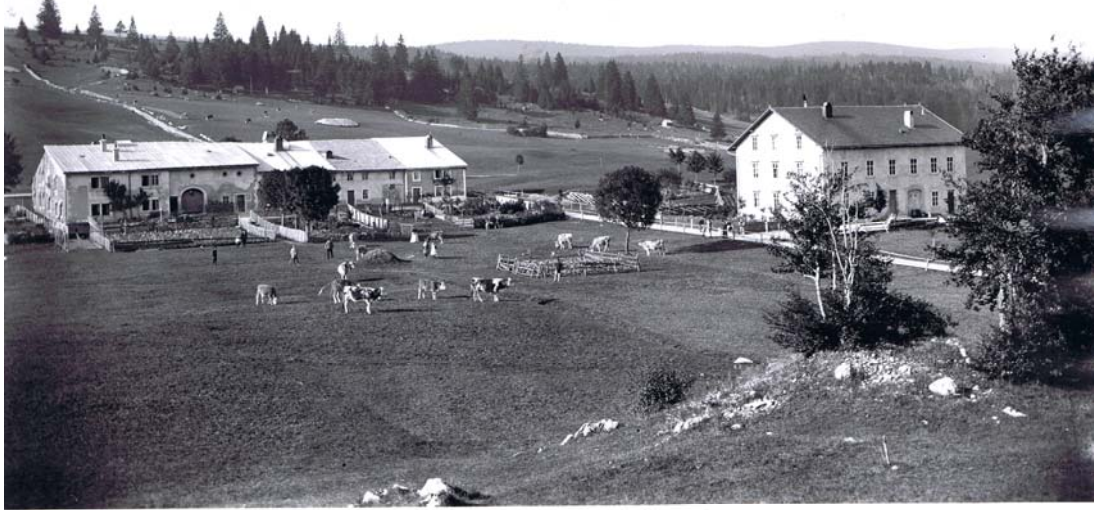
La table des matières rendra les services habituels en permettant de prendre connaissance de l'histoire des regains de tel village plutôt que de tel autre.

Parlons photos. Celles-ci sont excessivement rares. Pâture ensemble, c'était si commun que nul ne pensait à photographier ces « belles vaches » qui broutaient librement aux abords du village. Il a fallu revenir loin en arrière pour trouver des images de la pâture en commun du côté du Solliat. Vrai miracle. Ces deux photos serviront à illustrer la page de couverture de notre brochure ainsi qu'une page intérieure.

Et c'est tout. Et s'il est probable que d'autres documents « regains » se découvriront par la suite de nos recherches, ceux-ci trouveront place dans l'une ou l'autre de nos brochures de compléments, l'histoire étant, ce que l'on sait, jamais achevée, mais aussi jamais totalement comprise. De telle manière qu'il reste du pain sur la planche !



Chez-le-Brigadier, au temps où ce voisinage existait encore. Il nous apparait que les bêtes que l'on trouve au premier plan pâturent en commun.



*Chez-le-Brigadier
avant l'incendie de 1920*

Autre vue de Chez-le-Brigadier, quelques années plus tard. Mêmes réflexions que ci-dessus.



Combe du Moussillon, des bêtes pâturent sur les champs de droite. En commun ?



Piguet-Dessus. Il ne fait aucun doute que toutes les bêtes sont en totale liberté et pâturent donc l'entier du territoire possédé par les gens de ce hameau.



Au Bas-du-Chenit, vaches en champs et en toute liberté.